



Règlement d'utilisation de la salle communale et du plateau sportif **Annexe 1**

Occasions de la location

- Mariages (repas ou vin d'honneur)
- Communions, Baptêmes, Repas de famille
- Anniversaires
- Animation d'Entreprise (ex. : arbre de Noël)

Montants de la location et de la caution

La salle est louée :

- **le week-end**, du samedi 11 h au dimanche 20 h :
- **les jours fériés**. La location s'effectue sur 2 jours dont un jour férié, de 11 h au lendemain 20 h.

Les tarifs appliqués sont de :

- 200 € pour les Mérolains
- 300 € pour les personnes extérieures à Méry

Un **chèque de caution** d'un montant de **600 €** sera demandé pour toute location.

Le chèque de caution sera restitué après constatation par le responsable communal du parfait état des lieux et du matériel ; il ne sera pas restitué si les lieux ne sont pas propres dans les 24 heures suivant la fin de la manifestation.

Les retenues sur caution sont les suivantes :

- poubelles non évacuées..... 15 €
- chaise manquante ou cassée 30 €
- table manquante250 €
- nettoyage non ou mal effectué 40 €
- restitution des clefs en retard 15 € par jour
- perte des clefs100 €

Tout autre équipement manquant ou détérioré sera remplacé aux frais du locataire.

L'équipement de la salle communale

- 1 réfrigérateur
- 100 chaises
- 12 tables
- 2 portants
- 1 chariot
- **LES ESTRADES NE SONT PAS MISES A DISPOSITION**

Il est interdit de sortir le matériel mis à disposition.